

LES BOURSES DÉPARTEMENTALES

Année scolaire 2017 - 2018



l'Yonne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

www.yonne.com
facebook.com/fildelyonne

Tous les ans, le Conseil Départemental de l'Yonne attribue des bourses aux familles remplissant les conditions de ressources.

3 TYPES D'AIDES FINANCIÈRES

● BOURSES POUR LES COLLÉGIENS

(de la 6^e à la 3^e)

Date limite de dépôt : 15 octobre 2017

Retrait des dossiers

À partir de septembre dans les collèges ou au Conseil Départemental.

● Nouveau

Les dossiers de bourses pour les collégiens sont téléchargeables à partir du site internet www.yonne.fr - rubrique Sports et Jeunesse

BOURSES D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

(jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation)

Date limite de dépôt : 31 décembre 2017

● BOURSES MOBILITÉ

(jeunes en contrat de formation professionnelle)

Le dépôt des dossiers est possible durant toute l'année.

Les règlements d'attribution des différentes aides financières sont actualisés tous les ans à la rentrée et sont disponibles sur le site internet du Conseil Départemental de l'Yonne www.yonne.com - rubrique Sports et Jeunesse

PRHDT – Sous-Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
Hôtel du Département - 89089 Auxerre Cedex
Tél. 03 86 72 87 83 ou 03 86 72 87 97
bourses@yonne.fr